



Genève, le 4 octobre 2018
Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse conjoint du département du territoire (DT) et du département des infrastructures (DI)

2018 : objectif 15'000 vélos électriques à Genève !

Le département du territoire (DT), avec la collaboration du département des infrastructures (DI), lance la campagne de promotion "En 2018, adoptez le vélo électrique !". Celle-ci a pour objectif d'encourager les Genevoises et Genevois à tirer parti d'une subvention cantonale de 250 francs, disponible jusqu'au 31 décembre 2018, pour acquérir un vélo à assistance électrique (VAE). En effet, opter pour le vélo électrique, c'est faire le choix d'un mode de transport rapide, efficace et confortable, particulièrement adapté au contexte de notre canton. Privilégier une solution de mobilité électrique plutôt qu'un véhicule à motorisation classique, permet de contribuer à la qualité de vie de tous sans compromettre sa liberté de mouvement.

Pionnier dans ce domaine, le canton de Genève donnait en 2010 une impulsion en faveur de l'essor des vélos à assistance électrique (VAE), en proposant à la population une subvention à l'achat de 250 francs. Cette mesure incitative a pu bénéficier de l'appui précieux des communes genevoises, assurant la réception et le traitement des demandes et offrant parfois à leurs administrés une subvention municipale complémentaire ou d'autres mesures de promotion.

Le vélo électrique a convaincu les Genevois

La subvention cantonale a permis de faire entrer la pratique de ce mode de transport dans les mœurs : les vélos à assistance électrique font partie du quotidien des habitants de ce canton - avec un total sur la période de plus de 14'000 vélos soutenus, pour un budget annuel moyen de subvention ne dépassant pas 500'000 francs. De plus, la technologie actuelle est fiable et durable, offrant une gamme de prix toujours plus large et avantageuse.

De nombreux usagers de la route ont ainsi adopté ce mode de transport offrant une alternative aux solutions de mobilité à motorisation essence ou diesel, plus polluantes et moins durables. Ce changement d'habitudes est maintenant engagé et il contribue à la qualité de vie de toutes et tous !

Objectif 15'000 vélos électriques à Genève !

"En 2018, adoptez le vélo électrique !". Avec ce message simple, l'Etat de Genève lance une campagne d'information pour donner l'opportunité aux Genevoises et aux Genevois de tirer parti des actions d'incitation disponibles

cette année encore.

Cette opération de promotion destinée au grand public s'est fixé pour objectif d'atteindre le cap des 15'000 vélos électriques, avant l'échéance de la mesure.



Ainsi, jusqu'au 31 décembre 2018, les habitants du canton peuvent solliciter par l'intermédiaire de leur commune :

- une subvention cantonale de 250 francs (au maximum 50% de la facture), à l'achat :

- d'un vélo à assistance électrique - VAE neuf catégorie vélo ou d'un VAE neuf, catégorie cyclomoteur léger électrique neuf avec position assise et autorisé à circuler sur la route
- d'un kit neuf de transformation pour installer une assistance électrique sur un vélo
- d'un cyclo-pousse, gyropodes et fauteuils répondant aux critères de l'OFROU.

- une subvention de 100 francs (au maximum 50% de la facture), à l'achat d'une batterie de VAE neuve.

Certaines communes genevoises complètent par ailleurs cette impulsion cantonale par des mesures complémentaires proposées à leurs résidents.

Toutes les informations utiles sont disponibles [ici](#).

Genève, un canton pionnier de l'électromobilité

En 2010, un premier jalon en faveur d'une technologie qui révolutionne la mobilité était posé à Genève avec le lancement d'une subvention cantonale incitative en faveur des vélos électriques. Aujourd'hui, en s'appuyant sur sa [stratégie de l'électromobilité](#), l'Etat de Genève

poursuit son action en faveur de cette mobilité individuelle d'avenir de façon globale. Ainsi, afin de développer durablement les infrastructures adaptées à l'essor des véhicules électriques, l'impulsion cantonale dans ce domaine se réorientera dès 2019 vers une nouvelle subvention ouverte aux particuliers qui installeront une borne de recharge au sein de l'habitat individuel ou collectif.

Ce positionnement pionnier vise à tirer parti des avantages offerts par cette nouvelle approche des déplacements. L'électromobilité apporte en effet des solutions concrètes aux nuisances encore associées aux transports individuels. Ainsi, elle contribue très directement à la protection du climat, car l'énergie électrique fournie aux usagers genevois est à 100% renouvelable. Mais c'est sans doute en termes de pollution de l'air que le progrès est le plus spectaculaire : un véhicule électrique durant son utilisation ne produit absolument aucun gaz d'échappement. Son bilan est également très favorable en termes de bruit, car un moteur électrique est parfaitement silencieux. Grâce à ces atouts, les véhicules électriques apportent une importante amélioration de la qualité de vie des habitants, tout particulièrement dans le contexte citadin qui caractérise Genève.

100'000 francs pour accompagner l'évolution de la mobilité douce

L'Etat entend également renforcer son soutien à celles et ceux qui se déplacent à vélo, tout en adaptant ce soutien aux nouvelles réalités. Dans l'univers des deux-roues, les habitudes comme les technologies évoluent rapidement. En quelques années, le vélo à assistance électrique s'est ménagé une part importante au sein du trafic de cycles. Ce moyen de transport séduit notamment des personnes qui étaient peu habituées à circuler à vélo et souhaitaient renoncer à l'usage régulier d'un véhicule motorisé. De même, le vélo-cargo intéresse un nombre croissant de familles ou de micro-entrepreneurs.

Dès 2019, 100'000 francs de subvention seront distribués chaque année à la population. Ce montant permettra de contribuer au financement de cours dispensés par des associations, telles que Pro Vélo ou le TCS, visant à maîtriser la conduite des vélos à assistance électrique, ou du vélo en général, ainsi qu'à connaître les règles et devoirs qui s'imposent à leurs conducteurs-trices. La subvention pourra aussi être utilisée pour le paiement de cours visant à améliorer la pratique du vélo en famille ou en milieu urbain. L'Etat participera à hauteur de 80 francs maximum par personne.

L'enveloppe mise à disposition permettra aussi de donner un coup de pouce financier lors de l'achat de vélo-cargos (10% du prix d'achat, au maximum 500 francs) ou pour la location longue durée (un mois) de vélo à assistance électrique (50% du prix de location, maximum 250 francs).

Pour bénéficier de ces subventions, jusqu'à l'épuisement de l'enveloppe annuelle, il suffira de s'inscrire ou d'effectuer son achat personnellement, puis d'obtenir le remboursement sur présentation d'un justificatif. Une à deux années de tests seront nécessaires pour évaluer ces nouvelles offres.

Des informations plus précises sur les modalités d'accès à ces subventions seront diffusées en fin d'année sur ge.ch et disponibles auprès de l'Info-Service au T. 022 546 76 00.

Ces aides concrètes s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre de la loi pour

une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE), dont le département des infrastructures souhaite accélérer la mise en œuvre en étroite interaction avec la prochaine mise en service du Léman Express. Dans ce cadre, la mobilité douce doit être priorisée dans les centres urbains. Il s'agit également d'accélérer la réalisation du réseau de voies cyclables pénétrantes et d'améliorer la cohérence et la continuité du réseau cyclable à l'intérieur des zones urbanisées, en collaboration avec la Ville de Genève et les communes.



En 2018
**adoptez le
vélo électrique**

Jusqu'au
31 décembre 2018

l'Etat de Genève
rembourse 250 CHF

à l'achat
d'un vélo électrique



electromobilite.ge.ch

Pour tout complément d'information :

- M. Philippe Royer, directeur, service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants, DT, T. 022 388 80 41, philippe.royer@etat.ge.ch
- M. Yann Gerdil-Margueron, unité communication des transports, DI, T. 076 383 59 44, yann.gerdil-margueron@etat.ge.ch